

F O C U S

Bulletin d'information

Quinze Membres demandent le lancement d'un cycle de négociations de trois ans

une session extraordinaire tenue le 7 juillet, le Conseil général a poursuivi la deuxième phase de la préparation de la Conférence ministérielle de Seattle, consacrée à la présentation de propositions concrètes. Les discussions ont porté sur un grand nombre des 60 propositions qui avaient déjà été présentées.

L'une de ces propositions était une communication conjointe de 15 pays qui demandaient le lancement à Seattle d'un cycle de négociations commerciales multilatérales devant être achevé dans un délai de trois ans. Ces pays suggéraient également de procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis, qui pourrait permettre de prendre des décisions sur les premiers résultats obtenus.

Cette proposition émanait des pays suivants: Argentine; Australie; Chili; Corée; Costa Rica; Hong Kong, Chine; Hongrie; Maroc; Mexique; Nouvelle-Zélande; République tchèque; Singapour; Suisse; Thaïlande et Uruguay. L'Australie a exprimé l'espoir qu'elle permettrait aux Membres d'engager une discussion plus ciblée et plus concrète sur la manière de gérer le programme des négociations de l'OMC.

Soulignant qu'il n'existait pas de consensus sur le concept et la teneur du nouveau cycle de négociations, l'Inde a déclaré qu'il était prématuré de discuter de cette question. Elle a ajouté qu'elle était résolue à traiter des problèmes de mise en œuvre et du programme incorporé.

La Nouvelle-Zélande a indiqué que les Ministres du commerce de l'APEC, réunis en juin à Auckland, s'accordaient à penser que leur Initiative de libéralisation accélérée des droits de douane donnerait une impulsion aux négociations de plus vaste portée qui devraient être lancées à Seattle concernant les droits de douane applicables aux produits industriels. Il y avait accord au sein de l'APEC sur le fait que les négociations devraient être achevées dans un délai de trois ans.

Le Bangladesh, prenant la parole au nom des pays les moins avancés Membres, a indiqué qu'en vue de la Conférence de Seattle, des conseillers des Ministres du commerce des pays les moins avancés (PMA), réunis en juin en Afrique du Sud, avaient formulé des propositions en vue d'un nouveau plan d'action de vaste portée visant à intégrer les PMA dans l'économie mondiale. Les participants à cette réunion avaient conclu que les négociations à venir devraient servir à améliorer la mise en œuvre des accords de l'OMC existants, d'une part, et à inclure un «programme de travail positif» pour les PMA, d'autre part.

Les Communautés européennes ont dit que la Conférence ministérielle de Seattle ne devrait pas seulement marquer le lancement du nouveau cycle de négociations, mais devrait aussi être l'occasion de prendre plusieurs décisions qui seraient adoptées immédiatement ou à bref délai. Elles ont proposé qu'à Seattle, les Ministres se prononcent sur les points suivants: engagement d'accorder l'accès aux marchés en franchise de droits pour presque tous les produits originaires des pays les moins avancés d'ici à la fin du nouveau cycle de négociations; amélioration de la transparence, accord en vue d'accélérer la mise en distribution générale des documents de l'OMC et renforcement du dialogue avec les organismes de la société civile; approbation par les dirigeants des organisations internationales d'efforts concertés visant à aider les pays en développement à tirer le meilleur parti du nouveau cycle de négociations; adoption d'un ensemble équilibré de réformes du Mémoire d'accord sur le règlement des différends; et adoption de principes commerciaux, y compris le maintien d'un moratoire pour les droits de douane, concernant le commerce électronique.

Agriculture et services

Des propositions ont été présentées au sujet de deux Accords de l'OMC (l'Accord sur l'agriculture et l'Accord général sur le commerce des services) qui incorporent des dispositions prévoyant de nouvelles négociations.

S'agissant de l'agriculture, le Japon a proposé d'établir des groupes de négociation distincts pour l'agriculture et pour les produits de la sylviculture et de la pêche respectivement. Il a indiqué que les participants aux négociations sur l'agriculture devraient dûment prendre en compte la multifonctionnalité de ce secteur ainsi que la sécurité alimentaire. Lorsqu'elle a présenté sa propre proposition, la Norvège a déclaré que le caractère multifonctionnel de l'agriculture devrait être préservé.

La Hongrie, s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Lettonie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovénie, a dit que les pays en transition devraient être autorisés à adopter ou à continuer d'utiliser les mesures de soutien nécessaires à la transformation économique de leur agriculture.

Soulignant qu'elle était résolue à supprimer les restrictions et les distorsions affectant le commerce des produits agricoles, l'Australie a proposé d'élaborer des disciplines relatives aux restrictions et aux taxes à l'exportation. Cela permettrait d'accroître



CONSEIL GÉNÉRAL

consensus sur certains points, il serait utile d'examiner comment officialiser ce résultat dans le cadre de la Conférence ministérielle de Seattle et des recommandations que le Conseil général devait formuler à l'intention des Ministres. Les États-Unis ont accueilli avec satisfaction une note de Singapour et de l'Indonésie dans laquelle ces pays approuvaient le statu quo concernant les droits de douane sur les transmissions électroniques.

Le Pakistan a dit qu'il était urgent de réaliser une étude objective des conséquences pour le développement du statu quo concernant l'application de droits de douane au commerce électronique, les Membres pouvant être appelés à prendre position sur cette question à la Conférence ministérielle qui se tiendra prochainement. Il a mis en garde les Membres contre un chevauchement des travaux avec ceux d'autres organisations, citant en exemple le programme en cours à l'OMPI sur les aspects du commerce électronique qui touchent à la propriété intellectuelle.

S'agissant de la note de l'Australie, la Jamaïque a demandé que celle-ci fournisse davantage de renseignements, plusieurs questions restant en suspens, notamment en ce qui concernait la fiscalité. L'Inde a dit que, compte tenu des travaux sur le commerce électronique entrepris par différents organes, il était prématuré de conclure que les principes mentionnés par l'Australie pourraient servir de base aux travaux futurs de l'OMC dans ce domaine.



RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les États-Unis ont déclaré que les mesures en question avaient été adoptées après un examen approfondi des résultats de leur branche de production nationale et qu'ils avaient procédé à des consultations avec les CE avant leur mise en œuvre. Ils affirmaient que ces mesures étaient compatibles avec les dispositions de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes et ils les défendraient énergiquement devant le Groupe spécial.

Dans leur plainte formelle, les CE faisaient valoir que l'enquête en matière de sauvegardes menée par les États-Unis n'avait pas tenu compte des prescriptions fondamentales énoncées dans l'Accord sur les sauvegardes et que, par ailleurs, les États-Unis avaient enfreint le principe du traitement de la nation la plus favorisée énoncé dans le GATT de 1994 en favorisant l'Australie dans la répartition des contingents concernant le gluten de froment.

L'ORD a établi un groupe spécial chargé d'examiner la plainte des CE. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait part de leur désir de participer aux travaux du Groupe spécial en qualité de tierces parties.

Mesures appliquées par la Corée en ce qui concerne la viande de bœuf

L'Australie a dit que la Corée avait imposé une série de mesures qui établissaient une discrimination à l'encontre des importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée ou congelée. Les consultations qu'elle avait tenues en mai avec la Corée n'ayant pas permis de régler ce différend, elle demandait qu'un groupe spécial soit établi pour examiner sa plainte.

La Corée affirmait que le régime qu'elle appliquait à la viande de bœuf était pleinement conforme aux règles de l'OMC. Elle a fait observer qu'à la demande des États-Unis, un groupe spécial avait déjà été chargé d'examiner cette question et qu'elle pourrait accepter qu'un seul groupe spécial examine à la fois la plainte des États-Unis et celle de l'Australie.

Dans sa plainte formelle, l'Australie alléguait que, en raison des mesures prises par la Corée, la viande de bœuf australienne devait être vendue uniquement dans des magasins spécialisés dans la vente de produits importés et le nombre d'entités autorisées à importer de la viande de bœuf était limité. Elle prétendait que la Corée appliquait une majoration de prix à la viande de bœuf importée, qui n'était pas appliquée à la viande de bœuf nationale.

L'ORD est convenu d'établir un seul groupe spécial chargé d'examiner à la fois la plainte des États-Unis et celle de l'Australie.

Mesures appliquées par l'Argentine en ce qui concerne les chaussures

Les États-Unis ont dit qu'un groupe spécial avait conclu que les mesures appliquées par l'Argentine à l'importation de chaussures étaient incompatibles avec les règles de l'OMC. Ils avaient participé aux travaux de ce groupe spécial en qualité de tierce partie et ont évoqué une disposition du Mémoire d'accord de l'OMC sur le règlement des différends, qui autorisait une tierce partie à recourir aux procédures normales de règlement des différends pour une mesure qui avait déjà fait l'objet d'une procédure de groupe spécial.

L'Argentine s'est déclarée préoccupée par les nombreuses demandes d'établissement d'un groupe spécial qui pouvaient être présentées pour une seule question, ajoutant qu'un groupe spécial, établi à la demande des CE pour la même question que celle soulevée par les États-Unis, avait déjà communiqué son rapport final.

L'Indonésie partageait les préoccupations des États-Unis au sujet des mesures appliquées par l'Argentine. Elle ne présenterait pas de demande d'établissement d'un groupe spécial tant qu'elle n'aurait pas achevé d'étudier le rapport du Groupe spécial.

L'ORD a établi un groupe spécial chargé d'examiner la plainte des États-Unis.

Deux nouvelles demandes d'établissement d'un groupe spécial

L'ORD est convenu de revenir sur les demandes d'établissement d'un groupe spécial ci-après à sa réunion suivante:

- Le Mexique a demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner la mesure antidumping définitive imposée par le Guatemala sur le ciment Portland gris en provenance du Mexique. Il a suggéré que le groupe spécial soit établi à la réu-

ÉTATS-UNIS

Rôle-clé dans le soutien de l'économie mondiale à la suite de la crise financière

Les 12 et 14 juillet 1999, l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a procédé au cinquième examen de la politique commerciale des États-Unis. On trouvera ci-après des extraits des remarques finales du Président:

Les Membres ont reconnu que l'économie américaine figure parmi les plus ouvertes et les plus transparentes du monde. Ce degré d'ouverture et les résultats économiques impressionnants enregistrés récemment signifient que les États-Unis ont joué un rôle-clé dans le soutien de l'économie mondiale à la suite de la crise financière asiatique. Dans le même temps, les importations, souvent à bas prix, ont servi de soupape de sécurité pour l'économie américaine en aidant à satisfaire la demande intérieure et à contenir les pressions



M^{me} l'Ambassadeur Rita Hayes et la Représentante adjointe pour les questions commerciales internationales, M^{me} Susan Esserman, qui dirigeaient la délégation des États-Unis à la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales. (T. Tang/OMC)

infgi1 TDi~0.024 Twi~(Étaemandialesi s TDice finssiN3516ap84 degr2TOar.04e dursTDi~0.35.54Di~-0.052 Twi~(infgi1 TDi~0.024 Twi~(Dicer

La poursuite de la libéralisation du commerce et de l'investissement stimule l'économie des États-Unis

Les États-Unis connaissent une période de croissance économique soutenue dont la durée n'a été dépassée qu'une seule fois; le taux de croissance du PIB réel a été supérieur de 2,8 pour cent en moyenne sur la période 1992-1996 et a encore augmenté pour atteindre 3,9 pour cent en 1997 et 1998. Un nouveau rapport établi par le Secrétariat de l'OMC sur la politique et les pratiques commerciales des États-Unis indique que cette situation est due en partie à l'impulsion donnée par la libéralisation du commerce et de l'investissement qui a résulté de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Le rapport indique que les importations ont aidé à satisfaire la demande intérieure, ce qui a contribué à faire baisser les prix et à élargir le choix offert aux consommateurs. Le degré d'ouverture de l'économie a permis d'accroître la compétitivité des producteurs américains et de créer davantage d'emplois mieux rémunérés.

Bien que le déficit des opérations courantes ait atteint le niveau record de 233 milliards de dollars en 1998, l'écart entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur a été comblé par des investisseurs étrangers.

Le rapport relève que, bien que la procédure d'approbation accélérée soit venue à expiration en 1994, l'Administration peut toujours apporter les modifications nécessaires aux règlements, engager et terminer des négociations commerciales. Les États-Unis participent très activement aux travaux de l'OMC: ils ont pris part à toutes les négociations postérieures au Cycle d'Uruguay, y compris sur les télécommunications et les services financiers, et ont joué un rôle primordial. Les États-Unis sont le pays qui a eu le plus recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC; ils ont engagé 48 procédures durant la période 1996-1998.

Les États-Unis n'ont conclu aucun nouvel accord régional, mais ont poursuivi leur intégration commerciale dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Ils ont aussi travaillé à la promotion de deux nouvelles initiatives: la création d'une zone de libre-échange des Amériques et l'élaboration d'un Partenariat économique transatlantique (PET) avec l'Union européenne. Au niveau bilatéral, ils ont conclu 63 accords concernant le commerce, l'investissement ou les droits de propriété intellectuelle. Le rapport indique que les États-Unis accordent un accès préférentiel unilatéral à des produits provenant de certains pays en développement dans le cadre de mécanismes comme le Système généralisé de préférences (SGP), la Loi sur les préférences commerciales en faveur des pays andins et la Loi relative à l'ouverture des marchés des services.

Droits de douane peu élevés

Selon le rapport, la plupart des produits sont soit importés en franchise de droits soit soumis à des droits très faibles. Des droits nuls s'appliquent à près de la moitié des lignes tarifaires américaines et la moyenne simple des droits NPF effectivement appliqués est passée de 6,4 pour cent en 1996 à 5,7 pour cent en 1999, et elle devrait tomber en moyenne à 5,1 pour cent d'ici 2000. Les 63 accords 1996-1999 ont réduit de 0,6 point de pourcentage la moyenne simple des droits NPF.

Symposium de l'OMC sur les technologies de l'information

Le secteur des technologies de l'information invite instamment l'OMC à travailler à la question des obstacles non tarifaires

u Symposium de l'OMC sur les technologies de l'information qui a eu lieu le 16 juillet, les représentants de ce secteur se sont félicités de la suppression des droits de douane prévue par l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI), mais ont demandé qu'une action soit parallèlement menée au sujet des obstacles non tarifaires comme les licences d'importation et différentes prescriptions en matière de sécurité et d'essais concernant les produits des technologies de l'information.

Ce symposium d'une journée a été ouvert par le Directeur responsable de l'OMC, M. David Hartridge, qui a souligné l'importance des liens entre les technologies de l'information et d'autres secteurs qui avaient été récemment libéralisés dans le cadre de l'OMC, à savoir les télécommunications de base et les services financiers.

M. Patrick Low, économiste principal à l'OMC, a dit que le commerce mondial des équipements de télécommunication et du matériel de bureau, dont une part substantielle est visée par l'ATI, se développait rapidement. En 1998, il a atteint 670 milliards de dollars, ce qui représentait environ 13 pour cent du commerce mondial de marchandises.

Les orateurs ci-après ont rendu compte du rôle de plus en plus important joué par les technologies de l'information dans leurs pays respectifs: M. Claro Parlade (Philippines); M. Hanan Ahsaf, Président de Motorola Israël; M. Ivan Ricar, Directeur général de TTC Tesla Kommunikace (Prague); M. Linnar Viik de Levicom Broadband (Estonie); M. Alejandro Montalvo, Président de la Chambre des créateurs de logiciels costaricaine; et M. Mohammed Salleh Hj. Masduki, Vice-Président de la société Multimedia Development Corporation (Malaisie).

M. William Maxwell de la société Hewlett Packard, représentant le Conseil du secteur des technologies de l'information établi à Washington D.C. et composé des sociétés de premier plan dans le domaine des technologies de l'information (notamment Apple, Compaq, Eastman Kodak, Gateway, IBM, Intel, Microsoft, Motorola, Sony et Xerox), a invité instamment les parties à l'ATI à faciliter davantage les échanges par une réduction des obstacles non tarifaires, en particulier par une rationalisation de ce qu'il qualifiait de prescriptions superflues en matière d'essais et de certification imposées par les gouvernements à l'importation des produits des technologies de l'information. Le nombre de ces prescriptions avait été multiplié par sept entre 1990 et 1998, entraînant des retards qui s'étaient traduits par une majoration des coûts pour les producteurs et les consommateurs. M. Maxwell a proposé que les gouvernements optent pour la formule «une norme, un essai» et facilitent la reconnaissance de la déclaration de conformité du fournisseur.

Un autre orateur, M. Michel de Vecchis, de la société Alcatel France, a préconisé l'utilisation de normes communes pour les produits des technologies de l'information, fondées sur les normes internationales comme celles de l'ISO.

M. David McGuire, de Norton Networks Canada, a indiqué que les prescriptions concernant les licences d'importation constituaient la principale difficulté commerciale pour sa société. Ces prescriptions représentaient une charge administrative supplémentaire et aggravaient les retards, les pays n'interprétant pas tous de la même façon la description des produits demandée dans les licences. M. McGuire a ajouté que les retards en douane avaient souvent un coût plus élevé que le montant des droits applicables avant la conclusion de l'ATI et a suggéré que les parties audit accord œuvrent à la suppression des licences d'importation pour les

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse. Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458, Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119